

(N^o 229.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur François Pierre Marquet, négociant à Liège.

(Voir le N^o 208 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par requête du 21 mars 1846, le sieur F. P. Marquet, négociant à Liège, né à Selles (France), le 28 nivôse an X, d'un père français et d'une mère belge, n'avait que deux ans lorsqu'il est venu habiter Liège qu'il n'a plus quitté depuis cette époque; le pétitionnaire a épousé une belge qui l'a rendu père de six enfants, nés en Belgique; il est propriétaire de la maison qu'il occupe; il élève honnêtement sa nombreuse famille et jamais aucune plainte n'a été faite contre lui.

Lors des événements de 1830, il a fait partie de la garde urbaine et a été élu sous-lieutenant de la garde-civique de Liège.

Les autorités consultées estiment qu'il y a lieu d'accueillir sa demande qui a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 16 mars dernier, par 43 suffrages contre 11.

Le Chev. PH. DE WOUTERS DE BOUCHOUT, Rapporteur.